

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial du produit/désignation : PC® 600 Green
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principale : Usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : adhésifs

1.2.2. Usages déconseillés

Données non disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PCE-Pittsburgh Corning Europe
 Albertkade 1
 3980 TESSENDERLO - BELGIUM
 T +32 (0)13 661 721 - F +32 (0)13 667 854
safetydepartment@pce.be - www.foamglas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)13 661 721
 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIE/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	ORFILA Hôpital Fernand Widal		+33 1 45 42 59 59
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 442 51 51 51

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Triméthoxyvinylsilane	(N° CAS) 2768-02-7 (N° CE) 220-449-8 (N° index CE) - (N° REACH) 01-2119513215-52-XXXX	< 3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332

Texte complet des phrases H, voir sous section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils supplémentaires	: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.
Inhalation	: Mettre la victime à l'air libre. Garder au repos. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Après absorption	: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Pas d'effets aduers prévus.
Contact avec la peau	: Pas d'effets aduers prévus.
Contact avec les yeux	: Peut être irritant.
Ingestion	: Pas d'effets aduers prévus. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur à sec.
Agents d'extinction non appropriés	: aucune/aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques	: Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. (COx).
---------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Equipement spécial de protection en cas d'incendie. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Veiller à une ventilation adéquate.
---	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Personnel non formé pour les cas d'urgence	: Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.
--	--

6.1.2. Pour les secouristes

Équipes d'intervention : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Veiller à une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser,. Evacuation: voir paragraphe 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

Mesures d'hygiène : Maintenir une bonne hygiène industrielle. se laver les mains et le visage avant les pauses et aussitôt après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Matériaux d'emballage : Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Indications complémentaires : Procédures de contrôle recommandées. Contrôle de l'air respiré par les personnes : Contrôle de l'air ambiant

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de contrôle : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir également section 7.

Protection des mains : Gants de protection (EN 374). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection des yeux : lors d'un contact par projection: (EN 166). Lunettes de sécurité

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque complet (EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Type de filtre: A (EN141).

Protection contre les dangers thermiques : N'est pas exigée dans les conditions normales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Aspect	: liquide.
Couleur	: Vert.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Données non disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Données non disponibles
Point éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, Liquide
Pression de la vapeur	: Données non disponibles
Densité de la vapeur	: Données non disponibles
Densité relative	: Données non disponibles
Densité	: 1,6 kg/l
Solubilité	: Données non disponibles.
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Données non disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun(es) dans des conditions normales. Référence à d'autres sections: 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Rayons directs du soleil. Voir également section 7. Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Substances provoquant la flamme . Bases. Acides. Voir également section 7. Manipulation et stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. : COx.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
DL50/orale/rat	7120 mg/kg poids corcoprel/jour
DL50/cutanée/lapin	3200 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	16,8 mg/l/4h Selon la littérature
CL50/inhalatoire/4h/rat (ppm)	2714 ppm/4h Selon la littérature

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

pH: Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

pH: Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Cancerogénité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	< 62,5 mg/kg de poids corporel les rats
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	< 62,5 mg/kg de poids corporel les rats

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques : Référence à d'autres sections: 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Propriétés environnementales : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (96h)(Brachydanio rerio)
CE50 Daphnies 1	> 100 Daphnia magna (48h, GLP)
CL50 poissons 2	191 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique poisson	25 mg/l (Selenastrum capricornutum (72 h))
NOEC chronique algues	28 mg/l Daphnia magna (21 jours)
Seuil toxique algues 1	> 957 mg/l (72 h; Scenedesmus subspicatus)
Seuil toxique algues 2	210 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 7 jours)



Page : 6

Révision nr : 3.0

Date d'émission :
09/07/2015Remplace la fiche :
29/08/2014**12.2. Persistance et dégradabilité****PC® 600 Green**

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)**

Log Kow	< 4 Faible potentiel
Potentiel de bioaccumulation	Log Pow :2 (QSAR. (valeur calculée).

12.4. Mobilité dans le sol**PC® 600 Green**

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
----------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**PC® 600 Green**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Indications complémentaires : Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Autres indications écologiques : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Codes de déchets (2001/573/CE, 75/442/EEC, 91/689/CEE) : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 08 04 10

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : NA
 No ONU : Non applicable
 No ONU : Non applicable
 N° ONU (ADN) : Non applicable
 N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : NA
 Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
 Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
 Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
 Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable
 Description document de transport (ADR) : UN NA NA

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG



Page : 7

Révision nr : 3.0

Date d'émission :
09/07/2015Remplace la fiche :
29/08/2014

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable

- Transport par voie terrestre

Données non disponibles

- Transport maritime

Données non disponibles

- Transport aérien

Données non disponibles

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006:

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Triméthoxyvinylsilane
---	-----------------------

Page : 8

Révision nr : 3.0

Date d'émission :
09/07/2015Remplace la fiche :
29/08/2014

3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	Triméthoxyvinylsilane
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Triméthoxyvinylsilane
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	Triméthoxyvinylsilane

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 g/l

15.1.2. Directives nationales**Allemagne**

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

Classe de stockage (Allemagne) (LGK) : LGK 12 - Liquides non combustibles

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Triméthoxyvinylsilane

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour : 2,3,8,11,12,15,16.

Abréviations et acronymes:

ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
IATA = Association internationale du transport aérien
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
EC50 = Concentration effective médiane
LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
TLV = Valeurs seuil
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
STEL = Valeur limite à court terme
persistante, bioaccumalable et toxique
vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).
WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Sources des principales données utilisées : European Chemicals Agency, Supplier SDS (Muy 12/01/2015). dans la fiche



Page : 9

Révision nr : 3.0

Date d'émission :
09/07/2015Remplace la fiche :
29/08/2014

Autres informations : Estimation/classification CLP. Article 9. Méthode de calcul.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.